



**Procès-verbal de la 78^e réunion du Conseil d'administration
tenue le vendredi 10 janvier 2020 à 9h40, par vidéoconférence**

- Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec
- Salle H210A de l'Édifice 18 – campus de l'IAF à Laval

Étaient présents :

À Québec : Magella Cantin, Michel Leclerc¹, Liliane Tanguay
À Laval : Raymonde Jetté, Francine Lambert, Jacques Pelletier

Était absent : Rudolf Bertrand

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de la 77^e réunion du Conseil d'administration tenue le 1er novembre 2019
3. Suivi du procès-verbal du 1er novembre 2019
 - a. Mise à jour du document « Résolutions de l'AG et du CA – utiles pour la gouvernance du CA »
 - b. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres
 - c. Dîners de Noël
 - d. AGA de la FRUQ – 15 novembre 2019
4. Modification de l'article 4.10 - *Durée des mandats* des Statuts et règlements de l'APRES-INRS
5. Participation de l'APRES-INRS aux séminaires de préparation à la retraite de l'UQ
6. Activités récentes et prévues
 - a. Région de Québec
 - b. Région de Montréal
7. Rapport de trésorerie et bilan des membres
8. Divers
9. Confirmation de la date de la prochaine réunion
10. Levée de la réunion

¹ Michel Leclerc se joint à la réunion vers 9 h 50.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9h40.

Sur proposition de Liliane Tanguay, appuyée par Francine Lambert, l'ordre du jour est accepté tel que déposé.
Résolution CA78-janv-10-20-01

2. Acceptation du procès-verbal de la 77^e réunion du Conseil d'administration tenue le 1^{er} novembre 2019

Sur proposition de Raymonde Jetté, appuyée par Liliane Tanguay, le procès-verbal est accepté tel que déposé.
Résolution CA78-janv-10-20-02

3. Suivi du procès-verbal du 1^{er} novembre 2019

- a. Mise à jour du document « Résolutions de l'AG et du CA – utiles pour la gouvernance du CA »
Pour faire suite à la dernière réunion du CA, Jacques Pelletier a mis à jour ce document qu'il a transmis avec la convocation de la présente réunion. Les membres du CA acceptent le document et en remercie le secrétaire par intérim.
- b. Contribution de l'APRES-INRS au coût des activités offertes à ses membres
Michel Leclerc n'est pas en mesure de déposer une proposition pour modifier la règle de la contribution de l'APRES-INRS lors d'une activité offerte à ses membres. À cet effet, il souhaiterait obtenir des organisateurs de ces activités les données complètes de celles-ci (notamment les coûts, le nombre de participants et les contributions de l'APRES-INRS) pour l'année financière 2018-2019 ainsi que celle en cours. À partir des informations obtenues, il pourrait présenter un ou plusieurs scénarios tenant compte de notre capacité financière. De plus il s'interroge sur la contribution de l'APRES-INRS lors des activités comportant deux volets (par ex. une visite guidée suivie d'un dîner), plus particulièrement celles organisées dans la région de Montréal.

Il s'ensuit une longue discussion. Il est notamment rappelé que toutes les activités sont approuvées par le CA, incluant la contribution de l'APRES-INRS. Cette contribution est également validée par le trésorier après la tenue de l'activité. La règle de la contribution est calculée pour chacune des activités et, dans le cas d'une activité à deux volets, le max de 20 \$ est appliqué pour le total des volets. Il est également mentionné qu'il est important de bien valider la conformité des dépenses encourues lors des activités.

En conclusion, le président rappelle qu'il ne souhaite pas complexifier le calcul de la contribution de l'APRES-INRS, mais la simplifier s'il y a lieu. De plus, il déclare que le calcul actuel de la contribution lors de la tenue d'une activité à deux volets peut demeurer le même, sous réserve de l'approbation du CA lors de la proposition d'une telle activité. Enfin, il demande aux organisateurs des activités de remettre au trésorier les données sur les activités offertes depuis le début de l'année financière en cours, à l'exception des dîners de Noël.

- c. Dîners de Noël
Dans la région de Montréal, le dîner s'est tenu au restaurant le *Tire-Bouchon Bistro Parisien* à Laval. 24 membres y ont participé, soit une légère baisse par rapport à l'année dernière. Dans la région de Québec, le dîner a eu lieu au restaurant *la Fenouillière* à Sainte-Foy. 27 membres y ont participé, soit une hausse par rapport à l'année dernière. Donc, un total de 51 membres ont participé aux dîners de Noël. Les membres présents ont été très contents du fait que l'APRES-INRS a payé exceptionnellement le coût du repas, incluant une consommation. Les membres du CA sont très heureux du succès de ces dîners.

d. AGA de la FRUQ – 15 novembre 2019

Magella Cantin fait rapport de la dernière Assemblée générale de la FRUQ. Comme décidé lors de la dernière réunion du CA, Michel Leclerc l'accompagnait à titre de 2^e représentant de l'APRES-INRS. Il mentionne que la cotisation des associations affiliés a été maintenue à 4 \$ par membre cotisant pour l'année 2020-2021 tout en poursuivant la réduction de 2 \$ par membre déclaré. Pour plus d'information, il invite les membres du CA à prendre connaissance du projet du procès-verbal de cette assemblée.

Suite à une question d'un membre du CA, Magella Cantin rappelle que nous avons une entente de partenariat avec l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP). Il précise qu'un retraité, qui désire bénéficier d'une assurance-maladie de la Capitale à compter de 65 ans, doit adhérer à l'AQRP. En vertu de cette entente, l'APRES-INRS reçoit un montant lorsqu'un de ses membres adhère à l'AQRP, sous réserve que soit précisé dans le formulaire qu'il est membre de l'APRES-INRS. Magella Cantin préparera un projet de courriel aux membres afin de leur donner de l'information à ce sujet. Ce projet sera soumis pour commentaires aux membres du CA avant son envoi.

4. **Modification de l'article 4.10 - *Durée des mandats des Statuts et règlements de l'APRES-INRS***

Comme discuté lors de la dernière réunion du CA, Jacques Pelletier a préparé un projet de modification de l'article 4.10 – *Durée des mandats* des Statuts et règlements de l'APRES-INRS. Ce projet, transmis avec la convocation de la présente réunion, vise à ce que le mandat des membres du CA soit renouvelable sans aucune limite. À cet effet, un document d'extraits de statuts et règlement d'associations de retraités du réseau de l'UQ a été joint avec l'envoi. Tous les statuts recensés prévoient que les mandats sont renouvelables sans aucune limite.

L'article 4.10 - *Durée des mandats* des Statuts et règlements actuellement en vigueur est le suivant :

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable mais un officier ne peut occuper le même poste pendant plus de trois (3) mandats consécutifs.

Chaque officier entre en fonction à la clôture de l'Assemblée au cours de laquelle il a été nommé ou élu.

Même si son mandat est écoulé, le titulaire sortant demeure en fonction jusqu'à l'élection de son successeur, à condition cependant qu'il conserve son statut de membre actif de l'Association.

Selon un principe d'alternance :

- *les mandats du président, du vice-président de la région de Québec, du secrétaire et de l'administrateur de la région de Québec se terminent lors d'une année paire;*
- *les mandats du vice-président de la région de Montréal, du trésorier et de l'administrateur de la région de Montréal se terminent lors d'une année impaire.*

Il est proposé de modifier le premier paragraphe comme suit :

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable. ~~mais un officier ne peut occuper le même poste pendant plus de trois (3) mandats consécutifs.~~

Sur proposition de Jacques Pelletier, appuyé par Raymonde Jetté, le Conseil accepte la modification proposée à l'article 4.10 des Statuts et règlements. Cette modification sera soumise aux membres pour adoption lors de la prochaine Assemblée générale prévue en octobre 2020.

Résolution CA78-janv-10-20-03

5. Participation de l'APRES-INRS aux séminaires de préparation à la retraite de l'UQ

Jacques Pelletier rappelle que l'UQ organise depuis de nombreuses années des séminaires de préparation à la retraite. Ces séminaires sont offerts au personnel de plusieurs constituantes, dont l'INRS. Ces séminaires sont donnés annuellement à Québec et à Montréal. Il a été informé qu'il serait possible qu'un représentant de l'APRES-INRS puisse rencontrer les participants à ces séminaires pour leur donner des renseignements sur notre association et les inciter à adhérer.

Dans un but de recrutement, les membres du CA sont d'avis que l'idée est intéressante dans le cas où du personnel de l'INRS serait présent. Magella Cantin communiquera avec Lucie Rousseau de l'UQ afin d'obtenir plus d'informations et reviendra auprès des membres du CA.

6. Activités récentes et prévues

a. Région de Québec

Liliane Tanguay informe le CA que le prochain petit-déjeuner aura lieu prochainement à une date à déterminer. La prochaine activité reste à déterminer et serait offerte probablement en mars ou avril prochain.

b. Région de Montréal

Francine Lambert confirme au CA que la dernière activité a été la visite du musée du Parc de la Rivière des Mille-Îles le 6 novembre dernier, suivi d'un dîner. Pour la prochaine activité, elle doit faire le point avec les autres officiers de la région de Montréal.

Magella Cantin rappelle que les activités peuvent être soumises pour approbation au CA par courriel.

7. Rapport de trésorerie et bilan des membres

Magella Cantin informe le CA que, suite à une demande de Desjardins, l'APRES-INRS a dû ouvrir un compte commercial. Ce changement a entraîné quelques difficultés de transition telles que signatures autorisées, carte de guichet, dépôt. De plus, il a malheureusement déposé directement des chèques de membres pour le renouvellement de leur adhésion sans noter leur nom. Tout cela a rendu quelque peu difficile le travail du trésorier.

Michel Leclerc présente son rapport de trésorerie aux membres du CA et précise que le solde du compte au 31 décembre 2019 s'élève à 10 762,78 \$. Après la réunion, Magella Cantin transmettra par courriel aux membres du CA les documents du trésorier.

Comme il y a des informations manquantes, le trésorier ne peut confirmer le nombre précis de membres en règle à ce jour. Il y a environ 75 membres actuellement.

8. Divers

(Aucun point n'est discuté)

9. Confirmation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CA se tiendra le vendredi 20 mars 2020 à 9 h 30.

10. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Liliane Tanguay propose la levée de la réunion à 11 h 05.

Jacques Pelletier
Secrétaire par intérim

Magella Cantin
Président

Accepté par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 25 septembre